

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 4 JUIN 2010

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 4 juin 2010

Aujourd'hui, à treize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 105 Loi concernant l'adoption d'enfants d'Haïti arrivés au Québec au cours de la période du 24 janvier au 16 février à la suite du séisme du 12 janvier 2010
- n^o 390 Loi proclamant le Jour commémoratif de la grande famine et du génocide ukrainiens (l'Holodomor) (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.